

Comment aider la maison Sainte Catherine de Sienne en faisant un don ? C'est très simple !

Je vais sur le site : <https://denier.paris.catholique.fr>

1/ Sur la page d'accueil du site, je saisis le montant du don annuel.

MONTANT DE VOTRE DENIER 1

1000 €

Poursuivre

Ce don me coûte **340€** après déduction fiscale

2/ Je sélectionne ensuite la « paroisse » **Sainte Catherine de Sienne** en cliquant dans le menu déroulant (2^è arr.)

Donner à ma paroisse 2

SÉLECTIONNEZ VOTRE PAROISSE

Notre-Dame des Victoires

Sainte Catherine de Sienne

3/ Je renseigne bien tous les champs afin de bénéficier de la réduction fiscale.

MONTANT DE VOTRE DENIER 4

1000 €

Je souhaite verser en une seule fois mon offrande de 1000 € par carte bancaire. 

OU

Option esprit tranquille
Je souhaite mettre en place un **prélèvement automatique** de 84 € par mois. 

4/ Je choisis le mode de paiement : prélèvement automatique chaque mois (à privilégier si possible) ou paiement en une fois.

5/ Je finalise mon paiement

Pour mémoire, ces dons peuvent faire l'objet d'une réduction d'impôts de 66%, par l'émission par le diocèse d'un reçu fiscal qui sera à joindre à sa déclaration de revenus pour obtenir la réduction d'impôts.